



06.10.2014 - 09:00 Uhr

Quid de la protection des données automobiles ?

Bern (ots) -

Alors que le salon international de l'automobile a ouvert ses portes à Paris, de nombreuses voitures présentent des systèmes utilisant une multitude de données personnelles. Les systèmes informatiques modernes qui équipent les voitures saisissent en effet de nombreuses données sans que le conducteur ne s'en rende compte.

L'"automobiliste transparent" est déjà une réalité. D'un côté, le progrès de l'électronique automobile apporte une contribution précieuse à la sécurité routière, de l'autre il soulève des questions concernant la protection des données. En collaboration avec la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), le TCS a publié une vidéo d'information sur ce thème.

Lien vers la vidéo: <http://youtu.be/AmXBFXwbKlo>

Au salon mondial de l'automobile à Paris, la tendance vers toujours plus de sécurité et de confort continue de déterminer le développement des véhicules modernes: ABS, GPS et internet font partie du standard depuis longtemps. L'ordinateur de bord et de nombreux capteurs et caméras assistent la conduite et surveillent en permanence le conducteur et son véhicule. Ces systèmes informatiques se contrôlent eux-mêmes ainsi que toute l'exploitation du véhicule. Ils communiquent directement avec le conducteur, voire avec le monde extérieur. Tel est par exemple le cas du système d'appel d'urgence "eCall" qui, en cas de détresse, transmet automatiquement des données sur le véhicule et sa position à une centrale d'intervention. Il sera obligatoire à partir d'octobre 2015 pour toutes les voitures neuves immatriculées dans l'UE.

Questions concernant l'utilisation des données

Conséquence de la mise en réseau toujours plus dense des voitures, les dispositifs de commande accumulent des données qui en disent long sur l'automobile - mais aussi sur son conducteur. D'où ces questions: combien et quelles données faut-il exploiter? Qui a le droit d'utiliser ces données et d'en profiter? Il est en effet facile d'en tirer des informations sur les conditions d'utilisation et les comportements au volant et même d'en déduire des profils de déplacement. Ces données ne restent pas forcément dans l'ordinateur de bord, mais peuvent aussi être lues par les constructeurs ou les sous-traitants. Il est impossible pour le consommateur de l'éviter, car il a généralement signé au moment de l'achat de la voiture un contrat contenant des clauses dans ce sens.

Le TCS s'engage pour plus d'information et de transparence

Cette situation est source d'incertitude pour les consommateurs qui ne savent pas en détail quelles données les concernant sont saisies, pas plus qu'ils ne peuvent consulter les données récoltées qui ne sont souvent pas lisibles avec les moyens techniques limités dont disposent les garages. Dans le but d'informer concrètement les consommateurs, le TCS a publié de concert avec la FIA une vidéo d'information sur le thème "Accès aux données de votre voiture". Le TCS exige non seulement une information transparente des consommateurs, mais aussi que le législateur veille à ce que l'accès aux données soit soumis à l'accord explicite du détenteur qui doit en rester le propriétaire. Le détenteur doit avoir le droit de décider de l'utilisation des données sans avoir à subir en contrepartie des restrictions au niveau de l'offre de services.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Lien vers la vidéo: <http://youtu.be/AmXBFXwbKlo>

www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100762473> abgerufen werden.